



Droits des enfants d'un premier mariage.

Par felimar

Bonjour,

J'ai deux enfants issus d'un premier mariage. A mon décès, de quoi hériterons t-il sachant qu'avec mon épouse actuelle, nous avons acquis une maison en commun ?

Par ailleurs, est-ce que l'épargne du livret A et du PEL au nom de ma conjointe, acquis pendant notre mariage entrera dans la succession et que de fait, mes deux premiers enfants en seraient héritiers...?

Je précise que nous sommes mariés sous le régime de la communauté de biens.

Cordialement

Par ESP

Bonjour

La maison est un bien commun, 50% entre dans l'actif successoral et le survivant conserve sa part, ainsi que l'usage de l'autre moitié.

(le conjoint survivant a, jusqu'à son décès, un droit d'habitation sur le logement occupé à titre de résidence principale dépendant de la succession ainsi qu'un droit d'usage sur le mobilier le garnissant).

Le nom du titulaire du L.A ou du PEL n'a aucune importance dans un régime communautaire. Il font partie du patrimoine commun et comptabilisés en conséquence pour 50% dans l'actif successoral.

Par felimar

Bonjour et merci, c'est clair.

Cordialement